

Instructeurs et pilotes

Chaque année du 1^{er} avril au 30 septembre

Les week-ends et jours fériés appliquer les modalités ci-après

SAMEDIS : AVANT 09H00, ENTRE 12H30 ET 14H00, ET APRÈS 19H30

DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS : AVANT 09H00, ENTRE 12H30 ET 15H00, ET APRÈS 19H30

- Pas de tours de piste « standards »
 - **Circuits courts limités au strict nécessaire de l'instruction** } Durant ces créneaux horaires
- Merci de respecter les circuits publiés dans la mesure du possible

Toute l'année respectez les recommandations environnementales

Ne pas survoler les communes de :

CHAVENAY, DAVRON, FEUCHEROLLES, SAINT-NOM-LA-BRETÉCHE, VILLEPREUX

Consignes particulières en piste 05 (Réf carte VAC) :
Altération de route suivant consignes de la carte VAC

**Prenez toutes les mesures destinées à limiter le bruit.
Appliquez sans réserve les recommandations du contrôle**